

# AVIS

*Nos réf. : CRAT/16/AV.100  
Le 11 mars 2016*

## **Proposition d'utilisation des budgets 2016 consacrés aux outils d'aménagement opérationnel : rénovation urbaine, revitalisation urbaine et conseillers en rénovation urbaine**

### **Breve description du projet**

---

Cet avis porte sur les propositions de projets à mettre en œuvre dans le cadre du budget 2016 en matière d'opérations de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine dont les crédits d'engagement s'élèvent respectivement à 11.707.000 € et 2.149.000 € ainsi que sur les demandes pour 2016 actuellement connues de l'Administration relatives aux conseillers en rénovation urbaine (crédits d'engagement disponibles : 625.000 €).

### **Contexte de l'avis**

---

Date de réception du dossier : 25 janvier 2016

Méthode de préparation de l'avis : La Section « Aménagement actif » a préparé le projet d'avis lors sa séance du 4 mars 2016

Date d'approbation de l'avis : 11 mars 2016

## AVIS

La Direction de l'Aménagement opérationnel a fourni à la CRAT des tableaux synthétiques reprenant les projets répartis par type d'opération (rénovation urbaine, revitalisation urbaine, conseillers en rénovation urbaine) et par « priorité ».

La CRAT constate que le classement des dossiers en « priorités » relève davantage de la complétude administrative des dossiers que d'un avis d'opportunité d'ordre stratégique. Elle estime dès lors que le terme de « priorité » n'est pas approprié et propose qu'il soit remplacé par le terme de « catégorie » (en ordre, en attente...). La description des catégories devrait être clarifiée et refléter strictement les critères objectifs permettant de répartir les dossiers selon leur progression administrative avant d'émettre tout avis d'opportunité. En effet, la répartition des projets selon 5 priorités pourrait être réduite à trois catégories: prioritaire, non prioritaire et non acceptable.

La Commission remarque en outre que certains dossiers sont classés en « priorité 1 » ou ont reçu un commentaire favorable de l'administration alors qu'elle avait remis un avis défavorable ou avis favorable avec réserve. Elle cite notamment les dossiers de revitalisation urbaine de Gouvy « Quartier de la gare », de Verviers « Ile Adam », de Marche-en-Famenne « Miroiterie Hanin ».

Par souci de transparence, la CRAT estime dès lors que ces tableaux devraient être complétés d'une colonne mentionnant son avis.

Elle considère également judicieux de définir des colonnes supplémentaires prenant en considération les projets pour lesquels des engagements complémentaires sont nécessaires (hors compléments supérieurs à l'inflation) et ceux dont le financement dépend aussi d'autres pouvoirs subsidiaires (PCDR, Travaux subsidiés, Ancrage logement,...) démontrant ainsi une certaine transversalité.

La CRAT estime en outre que les avis ou commentaires de l'administration devraient présenter plus de systématisation et de rationalité.

La Commission se réjouit enfin que les budgets consacrés aux outils d'aménagement opérationnel soient augmentés cette année. Elle estime toutefois nécessaire de disposer d'une certaine transparence de l'ensemble des financements octroyés aux villes et aux communes pour leur requalification et valorisation tels que les fonds FEDER, ceux octroyés dans le cadre de la politique de la ville, de l'ancrage communal ou des projets métropolitains des villes de Namur, Liège et Mons.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président